



CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL FORCE OUVRIERE PERSONNELS DE POLE EMPLOI DES PAYS DE LA LOIRE

Local FO- DR Nantes Crucy : 02 40 38 54 52 ou 51
Adresse mail : syndicat.cgt-fo-paysdeloire@pole-emploi.fr

**Compte rendu de l'audio DR/DS/RSS PDL
COVID 19 du 20 mars 2020**

LA CGT-FORCE OUVRIERE REAFFIRME SA REVENDICATION DE FERMETURE DE TOUS LES SITES ET SERVICE !!!

Depuis l'entrée dans la période de confinement décrétée par le gouvernement, la **CGT-FO** revendique la fermeture totale des agences. En effet, alors nous traversons une crise sanitaire majeure sans précédent, sur fond de pandémie mondiale, alors que les personnels soignants sont épuisés, au bord de la rupture, alors que hôpitaux sont saturés, pour la **CGT-FO** l'urgence absolue doit reposer sur la protection de la santé des salariés. Cette protection passe nécessairement par, les personnels de santé sont formels et n'ont de cesse de relayer, l'éviction sociale dès lors qu'elle est possible ! Pour la **CGT-FO**, Pôle Emploi doit cesser immédiatement de vouloir échapper à cette règle de bon sens salutaire pour la santé et la protection de TOUS !

Au moins 15000 connexions en télétravail sont désormais stabilisées ! Cela signifie qu'un volume très important de collègues est en capacité depuis son domicile d'assurer le service au demandeur d'emploi, que ce soit en indemnisation ou en placement !

Pour la **CGT-FO**, l'ensemble du personnel qui doit être placé en télétravail ou, quand ce n'est pas possible, en autorisation d'absence rémunérée. Les portes des sites et services doivent restées closes jusqu'à la fin de la crise sanitaire. Toute décision contraire mettra la vie des agents en jeu. Malheureusement, à cette heure, les faits nous donnent raison :

- L'agence de Nantes Malakoff vient de fermer pour cause de contamination avérée au corona virus ;
- Pour rappel, celle de Machecoul a fermé hier pour le même motif ;
- Les cas de suspicions fortes se multiplient à l'échelle de tous les sites et services de la région :
La Roche sur Yon, Nantes Nord, Montaigu, Angers Capucins, la Direction Régionale, DPS...

**Seuls les cas signalés par les ELD au travers d'une boîte fonctionnelle dédiée
ET qui revêtent un caractère « d'intime conviction » sont communiqués aux
agents par la direction...**

De plus, en situation de pandémie, les règles de l'ARS en matière de décontamination sont assouplies. La **CGT-FO** a demandé à être destinataire de cette note. La direction nous annonce qu'elle va s'y conformer. Cela signifie :

- Arrêt de la décontamination de lieux infectés par le virus ;
- Arrêt des dispositions d'isolement en situation de cas contact, cette notion n'étant plus attestée.

Face à cette mise en danger sans commune mesure, face une direction qui reste sourde et qui continue requérir aux agents leur présence physique au péril de leur vie, la **CGT-FO** a pris ses responsabilités dès le 16 mars en plaçant au plan national tous les sites et service sous le statut de « Danger Grave et Imminent » et en déclenchant un droit d'alerte. La **CGT-FO** ne le répètera jamais assez :

ACTIONNONS LE DROIT DE RETRAIT AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD !

Protégeons nous, protégeons nos familles, protégeons les autres ! RESTONS chez nous !